



Le 9 juin 2022

L'honorable Mark Holland, Leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. John Brassard, Leader à la Chambre de l'opposition officielle
M. Alain Therrien, Leader à la Chambre du Bloc Québécois
M. Peter Julien, Leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique

Chers leaders parlementaires,

Objet : Projet de loi C-226, Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale visant à évaluer et prévenir le racisme environnemental ainsi qu'à s'y attaquer et à faire progresser la justice environnementale

Les organisations de la société civile soussignées, qui défendent la justice sociale et l'équité, la protection de l'environnement et la santé publique, vous present de collaborer afin que soit adopté le plus rapidement possible le projet de loi C-226, la première loi canadienne contre le racisme environnemental.

Le projet de loi a déjà franchi l'étape de la deuxième lecture lors de la dernière session parlementaire, et a ensuite fait l'objet d'une étude en comité. Le temps est maintenant venu d'adopter cette loi et d'entreprendre l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière de racisme environnemental et de justice environnementale qui se fait attendre depuis trop longtemps.

Le programme sur la justice environnementale des États-Unis a été mis en œuvre sous la forme d'un décret-loi en 1994, il y a près de trois décennies déjà. L'EPA aux États-Unis définit la justice environnementale de la manière suivante : « *Le traitement juste et l'implication concrète de tous, sans égard à la race, la couleur, l'origine nationale ou les revenus, dans le cadre des processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'application des lois, de la réglementation et des politiques environnementales. Cet objectif pourra être atteint lorsque tous les gens se verront accorder*

- *le même degré de protection contre les dangers environnementaux et sanitaires, que leur soit garantie*
- *l'égalité d'accès aux processus décisionnels afin de pouvoir vivre, apprendre et travailler dans un environnement sain. »¹*

Le racisme environnemental fait référence aux répercussions disproportionnées liées à la pollution industrielle et à d'autres dangers environnementaux qui pèsent sur les autochtones, les noirs et autres communautés racialisées, ainsi qu'à l'inégalité d'accès à la nature et aux avantages environnementaux.

L'héritage du racisme environnemental au Canada est bien documenté² et ne peut plus être ignoré. Comme l'observait le Rapporteur spécial des Nations Unies dans un rapport de 2020 présenté au Conseil des droits de l'homme, « Il existe une tendance au Canada pour laquelle les groupes marginalisés, particulièrement les peuples autochtones, se trouvent du mauvais côté d'une ligne de fracture de la toxicité, qui les expose à des conditions qui seraient jugées inacceptables ailleurs au Canada. »³

Le Canada a un urgent besoin d'une stratégie nationale et de mécanismes de responsabilisation pour permettre l'évaluation, la prévention et l'élimination du racisme environnemental et favoriser l'avancement de la justice environnementale, comme le prévoit le projet de loi C-226.

Présenté par Elizabeth May, députée de Saanich – Gulf Islands, le projet de loi C-226 regroupe des amendements adoptés en comité lors de la dernière session parlementaire; le projet de loi est identique à celui approuvé par trois des quatre partis représentés au comité ENVI, et a été déposé par le cinquième parti à la Chambre des communes. Nous sommes encouragés de voir que plusieurs partis, ainsi que le premier ministre, ont réitéré leur appui au projet de loi C-226 et qu'ils s'engagent à l'adopter pour qu'il prenne force de loi.

N'attendez pas encore une autre année avant d'adopter la première loi contre le racisme environnemental au Canada. Nous vous demandons de collaborer afin que la Chambre des communes puisse envoyer le projet de loi C-226 au Sénat le plus tôt possible avant l'ajournement d'été.

L'adoption sans délai du projet de loi permettra d'effectuer un travail important d'examen des liens existant entre la racialisation, le statut socio-économique et les risques environnementaux, et d'élaborer une stratégie nationale en matière de racisme environnemental afin que la justice environnementale puisse enfin suivre son cours.

¹ <https://www.epa.gov/environmentaljustice>

² Voir par exemple le site <https://www.enrichproject.org/> (en anglais)

³ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G20/328/38/PDF/G2032838.pdf?OpenElement>

Veillez agréer nos sincères salutations,

Ingrid Waldron
Cofondatrice et Codirectrice
Canadian Coalition for Environmental and
Climate Justice

Jessica Clogg
Directrice générale
West Coast Environmental Law

Aisha Francis
Directrice générale
KAIROS

Tim Gray
Directeur général
Environmental Defence

Elaine MacDonald
Directrice, Healthy Communities Program
Ecojustice

Severn Cullis-Suzuki
Directrice générale
Fondation David Suzuki

Raissa Marks
Directrice exécutive par intérim
Association canadienne des médecins pour
l'environnement

Theresa McLenaghan
Directrice générale
Association canadienne du droit de
l'environnement

Graham Saul
Directeur général
Nature Canada

c.c. L'honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique
M. Kyle Seeback, député
M^{me} Laurel Collins, députée
M^{me} Monique Pauzé, députée
M^{me} Elizabeth May, députée